**Objectifs:**

Déjà instauré dans bon nombre de comités départementaux et régionaux le Championnat par Equipes de Clubs Vétérans a pour objectifs de :

* Promouvoir la pratique régulière des seniors hommes et femmes entrant dans le cadre ministériel « Sport et Santé »
* Répondre au besoin exprimé de cette catégorie la plus dense en effectifs de notre fédération.

En prolongement, et comme dans les autres championnats CNC, ~~la FFPJP met en place à partir de 2017~~ la FFPJP a instauré un Rassemblement National Vétérans annuel dans le but de valoriser cette catégorie en décernant chaque année le titre de Champion de France Vétérans des Clubs.

**Article 1 :**

Le Championnat National Vétérans (CNC-V) est ouvert à tous les licenciés ayant 60 ans dans l’année du championnat. Cette limite d’âge ne s’applique pas pour un capitaine non joueur.

Le CNC-V est placé sous la gestion du Comité de Pilotage CNC de la FFPJP.

**Article 2** :

Il se déroule selon les mêmes modalités que le règlement des championnats des clubs open aussi bien dans son organisation, la composition des équipes, les classements et le déroulement des rencontres. La mixité est autorisée sans aucune limite hommes ou femmes.

La règle des joueurs brûlés s’applique aussi aux joueurs vétérans s’ils sont amenés à jouer dans l’une ou l’autre équipe vétéran de leur club. Ils peuvent cependant évoluer librement (hommes et femmes) en CNC Open et CNC Féminin sans être considérés comme joueurs brûlés.

**Article 3** :

Le CNC-V se déroulera sous la forme d’un rassemblement national annuel unique et regroupant les différents champions issus de leur CRC-V respectif.

**Article 4**:

Le nombre d’équipes participantes à la finale nationale est limité à ~~24~~ 16 avec les mêmes modalités d’indemnisation que le CNC Open

Inscriptions :

Le Comité de Pilotage CNC fera parvenir aux comités régionaux la demande d’inscription en nombre d’équipes courant décembre de chaque année. A la demande de leur comité régional les Vice-Champions CRC-V sont admis à participer dans le quota des équipes supplémentaires après acceptation par le Comité de Pilotage CNC.

Qualification des équipes :

Sont qualifiées pour la finale les équipes championnes de régions de leurs CRC-V respectifs. ~~Soit 1 équipe par ligue et/ou 1 équipe par ancienne ligue (Commission Territoriale) des nouvelles régions. Dans le cas où les comités régionaux issus des nouvelles régions créeraient un championnat régional vétéran unique celles-ci conserveront le même nombre total d’équipes à qualifier qui est le cumul de 1 équipe / commission territoriale (anciennes ligues de la nouvelle région).~~

A la demande de leur comité régional les Vice-Champions CRC-V sont admis à participer dans le quota des équipes supplémentaires après acceptation par le Comité de Pilotage CNC.

**Article 5** :

La finale du CNC-V se déroulera en semaine sur 2,5 jours maximum courant le mois octobre / novembre et précédera la finale du CNC Jeunes.

Les comités régionaux devront envoyer les coordonnées de leurs équipes qualifiées au Comité de Pilotage CNC pour le début octobre de l’année en cours.

Les modalités du déroulement de la finale nationale seront envoyées aux équipes qualifiées dès connaissance des participants

**Le présent règlement, adopté en Comité Directeur de la F.F.P.J.P. de Novembre 2017 et exposé au Congrès de MENDE (48) des 12-13 janvier 2018 est valable à partir de la saison 2018 et tant qu’il n’est pas modifié par le Comité Directeur de la F.F.P.J.P.**

**Fait conformément à l’exposé CNC du Congrès de MENDE (48) des 12-13/01/2018.**